



Separation et construction d'une maison

Par **aloe31**, le **28/03/2017** à **12:11**

Bonjour, rnrnNous avons obtenu avec mon partenaire pacsé, un prêt pour la construction d'une maison et piscine. Nous avons obtenu un prêt à taux zéro de 80 000 € et un prêt à la banque de 144 000 € sur une durée de 25 ans. Nous sommes pacsés. rnDans le cas d'une séparation, que devons nous faire ou stipuler sur l'acte notarié. J'ai deux enfants qui ne sont pas les siens. Je voudrais continuer la construction de la maison et suis auto-entrepreneur. Dois-je racheter sa part ? et est-il possible de faire hypothéquer la maison ? Dois-je attendre la fin de la construction ? devrais-je changer de statut dans mon entreprise pour obtenir un prêt ? je suis actuellement co-emprunteur mais mes revenus ne sont pas pris en compte au vu de mon statut d'auto entreprise. Que dois-je faire pour garder ce projet ?